

651 Vedette-matière - Nom géographique (R)

Premier indicateur

Non défini

- ␣ Non défini

Second indicateur

Thésaurus

- 0 Vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès (LCSH)
- 1 Vedettes-matière de la LC pour la littérature jeunesse
- 2 Vedettes-matière de la NLM (MeSH)
- 3 Fichier d'autorité de vedettes-matière de la NAL
- 4 Source non précisée
- 5 Vedettes-matière canadiennes (CSH)
- 6 Répertoire de vedettes-matière (RVM)
- 7 Source indiquée dans la sous-zone ⚭2

Codes de sous-zones

Partie du nom

- ⚭a Nom géographique (NR)
- ⚭e Terme de relation (R)
- ⚭g Renseignements divers (R)
- ⚭4 Relation (R)

Partie de la subdivision de la vedette

- ⚭v Subdivision de forme (R)
- ⚭x Subdivision générale (R)
- ⚭y Subdivision chronologique (R)
- ⚭z Subdivision géographique (R)

Sous-zones de contrôle

- ⚭0 Numéro normalisé ou de contrôle de la notice d'autorité (R)
- ⚭1 URI de l'objet du monde réel (R)
- ⚭2 Source de la vedette ou du terme (NR)
- ⚭3 Documents précisés (NR)
- ⚭6 Liaison (NR)
- ⚭7 [Provenance des données \(R\)](#)
- ⚭8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone comprend un nom géographique utilisé comme vedette-matière. Des vedettes-matière sont attribuées afin de permettre l'accès à une notice bibliographique selon les règles généralement reconnues de catalogage et d'établissement de thésaurus par exemple, les *vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès* (LCSH), les *vedettes-matière de la NLM* (MeSH)). La zone 651 peut être utilisée par tout établissement qui attribue des vedettes-matière selon les répertoires et les fichiers d'autorité identifiés dans la position du second indicateur ou dans la sous-zone ⚭2 (Source de la vedette ou du terme).

Les zones 651 contiennent les noms de lieux utilisés seuls ou suivis de subdivisions. Les noms de lieux associés à des entités ecclésiastiques sont enregistrés dans les zones 610. Les zones 610 renferment un nom de collectivité, une subdivision de forme, un titre d'ouvrage, ou un nom de quartiers de villes entrés sous des noms de lieux. Les vedettes-matière formulées sous forme d'expression par exemple, Iran dans le Coran, sont enregistrées dans les zones 650.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

■ INDICATEURS

■ Premier indicateur - Non défini

La position du premier indicateur n'est pas définie et renferme un blanc (␣).

■ Second indicateur - Thésaurus

La position du second indicateur précise le système ou le thésaurus utilisé pour établir la vedette-matière.

0 - Vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès (LCSH)

Cette valeur indique que la vedette-matière a été formulée conformément au répertoire des vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès (LCSH), et au programme coopératif de fichier d'autorité de nom (NACO) qui sont gérés par la Bibliothèque du Congrès (LC).

1 - Vedettes-matière de la LC pour la littérature jeunesse

Cette valeur indique que la vedette-matière est formulée conformément à la section « AC Subject Headings » du répertoire des vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès et que son utilisation au programme de fichier analytique de la LC (*Annotated Card program*) est appropriée.

2 - Vedettes-matière de la NLM (MeSH)

Cette valeur indique que la vedette-matière est formulée conformément au fichier d'autorité de la Bibliothèque nationale de médecine des États-Unis (NLM) et que son utilisation au fichier d'autorité de la NLM est appropriée.

3 - Fichier d'autorité de vedettes-matière de la NAL

Cette valeur indique que la vedette-matière est formulée conformément au fichier d'autorité de la Bibliothèque nationale d'agriculture des États-Unis (NAL) et que son utilisation au fichier de vedettes-matière de la NAL est appropriée.

4 - Source non précisée

Cette valeur indique que la vedette-matière est formulée conformément à une liste contrôlée, dont la source ne peut être précisée à l'aide de l'un des systèmes ou thésaurus de vedettes-matière couverts par les valeurs « 0-3 », « 5-6 » du second indicateur ou par le code d'identification indiqué dans la sous-zone ‡2.

La zone 653 (Terme d'indexation - Vedette non contrôlée) est utilisée pour enregistrer des termes qui ne sont pas dérivés de listes de vedettes-matière contrôlées.

5 - Vedettes-matière canadiennes (CSH)

Cette valeur indique que la vedette-matière est formulée conformément au répertoire des vedettes-matière canadiennes, élaboré par la Bibliothèque et Archives Canada (BAC).

6 - Répertoire de vedettes-matière (RVM)

Cette valeur indique que la vedette-matière secondaire est formulée conformément au *Répertoire de vedettes-matière* qui est géré par la Bibliothèque de l'Université Laval.

7 - Source indiquée dans la sous-zone ‡2

Cette valeur indique que la vedette-matière est formulée conformément à un ensemble de règles de formulation de vedettes-matière à partir d'un système ou d'un thésaurus. Le code d'identification est indiqué dans la sous-zone ‡2.

■ CODES DE SOUS-ZONES

‡a - Nom géographique

La sous-zone ‡a contient un nom géographique. L'information qualificative inscrite entre parenthèses qui est associée au terme ne doit pas figurer dans une sous-zone codée distincte.

- 651 ~~b6~~‡a Amazone (Fleuve)
- 651 ~~b6~~‡a Altamira, Grottes d'(Espagne)
- 651 ~~b6~~‡a Pompéi (Ville ancienne)
- 651 ~~b6~~‡a Acadienne, Péninsule (N.-B.)

- 651 ~~0~~~~a~~King Ranch (Tex.)
 651 ~~6~~~~a~~Tombeaux des Ming (Chine)
 651 ~~6~~~~a~~Saint-Boniface (Winnipeg, Man.)
 651 ~~6~~~~a~~Lac-des-Deux-Montagnes (Québec : Seigneurie)

~~e~~ - Terme de relation

La sous-zone ~~e~~ contient une désignation de fonction qui décrit la relation entre le nom géographique et l'ouvrage; par exemple, entité illustrée.

- 651 ~~6~~~~a~~Niagara, Chutes du (N.Y. et Ont.),~~x~~entité illustrée.
 651 ~~6~~~~a~~Sables, Lac aux (Mékinac, Québec)~~e~~entité illustrée.

~~g~~ - Renseignements divers

Élément de données qui ne figurent pas de façon plus appropriée dans une autre sous-zone définie.

~~v~~ - Subdivision de forme

La sous-zone ~~v~~ contient une subdivision de forme qui désigne une sorte ou un genre particulier de document tel que défini dans le thésaurus utilisé. Il convient d'utiliser la sous-zone ~~v~~ seulement lorsqu'on ajoute une subdivision de forme à un nom géographique.

- 651 ~~6~~~~a~~Québec (Québec)~~v~~Romans.
 651 ~~6~~~~a~~Russie~~x~~Histoire~~v~~Cartes.

~~x~~ - Subdivision générale

La sous-zone ~~x~~ renferme une subdivision de sujet pour laquelle il n'est pas approprié d'utiliser les sous-zones ~~v~~ (Subdivision de forme), ~~y~~ (Subdivision chronologique), ou ~~z~~ (Subdivision géographique). Il convient d'utiliser la sous-zone ~~x~~ seulement lorsqu'on ajoute une subdivision générale de sujet à un nom géographique.

- 651 ~~0~~~~a~~Texas~~x~~Officials and employees~~x~~Accidents.
 651 ~~6~~~~a~~Aix-en-Provence (France)~~x~~Moeurs et coutumes~~v~~Ouvrages avant 1800.
 651 ~~6~~~~a~~États-Unis~~x~~Recensement, 1800.

~~y~~ - Subdivision chronologique

La sous-zone ~~y~~ contient une subdivision de sujet qui représente une période de temps. Il convient d'utiliser la sous-zone ~~y~~ seulement lorsqu'on ajoute une subdivision chronologique à un nom géographique.

- 651 ~~6~~~~a~~Uruguay~~x~~Histoire~~y~~1843-1852.
 651 ~~6~~~~a~~Grèce~~x~~Histoire~~y~~ca 900-700 av. J.-C. (Époque géométrique)

~~z~~ - Subdivision géographique

La sous-zone ~~z~~ renferme une subdivision géographique. Il convient d'utiliser la sous-zone ~~z~~ seulement lorsqu'une subdivision géographique est ajoutée à un nom géographique.

- 651 ~~6~~~~a~~États-Unis~~x~~Frontières~~z~~Canada.

~~0~~ - Numéro normalisé ou de contrôle de la notice d'autorité

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

~~1~~ - URI de l'objet du monde réel

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

~~2~~ - Source de la vedette ou du terme

La sous-zone ~~2~~ comprend un code MARC qui identifie la liste source à partir de laquelle la vedette-matière a été attribuée. Elle n'est utilisée que lorsque le second indicateur contient la valeur « 7 » (Source identifiée dans la sous-zone ~~2~~). La source du code MARC est le document intitulé *Codes de relations, de sources et de conventions de description MARC* mis à jour par la

Bibliothèque du Congrès.

‡3 - Documents précisés

La sous-zone ‡3 identifie la partie du document décrit à laquelle la zone s'applique.

651 †0‡3Psychiatric admission records†aPennsylvania†xNuclear reactor safety†y1975-1985 †zUnited States.

‡4 - Relation

Code ou URI qui spécifie la relation entre l'entité décrite dans la notice et l'entité mentionnée dans la zone. Une source de codes de relation est la *Liste des codes de relation MARC* (marcrelator).

‡6 - Liaison

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

‡7 - Provenance des données

[Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe J - Sous-zones de provenance des données.](#)

‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

Vedettes ambiguës

Voir l'Annexe E.

Ponctuation

La ponctuation des divers éléments d'une vedette est généralement dictée par les règles de catalogage descriptif ou par celles des systèmes de vedettes-matière/thésaurus. Ces conventions d'entrée des données clarifient les pratiques de ponctuation du MARC. Il faut mettre un signe de ponctuation ou une parenthèse fermante à la fin de la zone 651. Si la zone se termine par la sous-zone ‡2 ou ‡3, il faut mettre le signe de ponctuation avant ces sous-zones.

651 †7†aNew York (N.Y.)†2ericd
 651 †6†aÉtats-Unis†xHistoire†y1849-1877.
 651 †6†aÉtats-Unis†xPolitique économique†y1993-

Un nom géographique suivi d'une subdivision de sujet ne se termine pas par un signe de ponctuation, sauf si le nom se termine par une abréviation, une initiale ou une lettre, ou une date ouverte.

651 †0†aLouisiana†xPolitics and government†vAnecdotes.

Espacement

Il n'y a pas d'espace dans les sigles, les acronymes ou les abréviations.

651 †6†aWashington (D.C.)

Il y a un espace avant et après les initiales si une abréviation comprend plus d'un syntagme.

651 †0†aVienna (W. Va.)

Constante d'affichage

- *[Le tiret est associé au contenu des sous-zones †v, †x, †y, et †z]*

Le tiret (-) précédant une subdivision dans une vedette-matière étendue ne paraît pas dans une notice MARC. Le système peut le générer comme constante d'affichage associée au contenu des sous-zones †v, †x, †y, et †z.

Zone de contenu désignée:

651 ~~W~~Washington (D.C.)~~x~~Histoire~~v~~Périodiques.

Exemple d'affichage :

Washington (D.C.)-Histoire-Périodiques.

Articles initiaux

Les articles initiaux par exemple, *Le, Der, The...* paraissant au début des zones de vedettes-matière de noms géographiques sont généralement omis dans la plupart des langues (sauf lorsque l'on veut classer à l'article). Il faut conserver tous les signes diacritiques ou spéciaux qui se trouvent au début des zones. Il faut remarquer que de tels caractères sont habituellement ignorés aux fins de tri et de classement.

651 ~~E~~Érie, Lac.

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

#b - Nom géographique suivant un élément de vedette de lieu [PÉRIMÉ, 1981]

La sous-zone #b est devenue périmée en 1981. Les vedettes-matière qui sont présentement formulées ainsi se retrouvent dans la zone 610.

#e - Relation [NOUVEAU, 2005]

#e - Relation [RENOMMÉ, 2017]

#g - Renseignements divers [NOUVEAU, 2014]

#0 - Numéro de contrôle de la notice d'autorité [NOUVEAU, 2007]

#0 - Numéro de contrôle de la notice [REDÉFINI, 2010]

#1 - URI de l'objet du monde réel [NOUVEAU, 2017]

#4 - Code de relation [NOUVEAU, 2005]

#4 - Code de relation [RENOMMÉ, 2017] [REDÉFINI, 2017]

La sous-zone #4 a été renommée et redéfinie afin de permettre l'enregistrement d'URI de relation en plus de codes MARC et non issus du MARC.

#7 - Provenance des données [NOUVEAU, 2022]

[Page blanche]